

ENJEUX LIÉS AUX AUTOCHTONES

Résolution N°. 19

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Maintenir son soutien au mouvement « IDLE NO MORE » en faisant la promotion de ses rassemblements, réunions, manifestations et marches.

PARCE QUE :

- le mouvement « IDLE NO MORE » a poussé à l'avant-scène les questions autochtones auxquelles le gouvernement doit répondre, soit l'environnement, l'eau, les terres (activités minières et forestières), l'air et les autres ressources naturelles des territoires des Premières Nations.
- le gouvernement fédéral favorise le profit au lieu de respecter les traités qu'il a signés avec les Premières Nations, en particulier au chapitre de leurs territoires.
- le gouvernement fédéral préfère s'attirer l'amitié des multinationales et de leurs consortiums qui américaniseront le Canada : exploration pétrolière, propriété de l'eau, déforestation de la forêt boréale.
- le gouvernement fédéral continue de ne pas assumer ses responsabilités judiciaires, par le biais de l'éducation, du logement, de soins de santé inadéquats, de l'eau potable, de l'enlèvement des déchets et de l'emploi.

SÉCURITÉ AÉRIENNE

Résolution N°. 27 (COUVRE LES RÉOLUTIONS 24, 25 ET 26)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Prendre toutes les mesures appropriées pour aider les agents de bord affiliés au SCFP dans leur campagne visant à empêcher le gouvernement fédéral et Transports Canada de :

- a) accorder aux transporteurs aériens une dérogation à la règle de 1 agent de bord pour 40 passagers (ratio 1:40);
- b) changer la règle actuelle pour diminuer le ratio agent de bord-passagers actuel.

PARCE QUE :

- le gouvernement, par le truchement de Transports Canada, s'ingère dans la sécurité des voyageurs, au profit des grandes sociétés, au lieu de s'acquitter de son mandat, qui consiste à accorder la priorité à la sécurité des passagers et des travailleurs;
- Transports Canada affirme que « la sécurité des passagers est [sa] priorité numéro un »;
- on a pu voir récemment les conséquences de telles dérogations à la sécurité publique accordées aux transporteurs lors du déraillement ferroviaire catastrophique survenu à Lac-Mégantic;
- l'écrasement du vol 358 d'Air France à l'aéroport Pearson de Toronto (2005) avait un ratio de 1:35, ce qui a permis d'évacuer rapidement tous les passagers, qui ont tous survécu;
- le récent écrasement du vol 214 d'Asiana à San Francisco avait un ratio de 1:24, ce qui a permis à presque tous les passagers d'être évacués rapidement et de survivre;
- en 2013, Westjet a obtenu une dérogation en catimini, lui accordant un ratio de 1 agent de bord pour 50 fauteuils passagers;
- Air Canada a récemment demandé la même dérogation;
- cinq ministres des Transports précédents ont déterminé, après la tenue de consultations publiques sur le sujet, qu'un ratio de 1:50 n'offrirait pas un niveau de sécurité « équivalent »; ils ont décidé spécifiquement de ne pas modifier la réglementation;
- le ratio de 1:40 permet de mieux couvrir les issues de secours, d'évacuer les passagers plus rapidement, d'avoir plus de personnel pour préparer l'aéronef à un atterrissage d'urgence, d'avoir plus d'employés dûment formés pour traiter diverses situations médicales et d'urgence, ainsi que d'améliorer les chances générales de survie;
- les agents de bord travaillent dans un environnement dangereux, imprévisible et confiné, à haute altitude. Ils sont formés pour traiter les cas de détournement d'avion, les comportements violents et turbulents, les urgences médicales, les incendies à bord et les évacuations d'urgence. De plus, ils sont responsables de la survie des passagers à la suite d'incidents graves.

SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

Résolution N°. 32 (COUVRE LA RÉOLUTION 31)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire participer les sections locales et les militants du SCFP à l'élaboration d'une position de principe nationale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants avant l'élection fédérale de 2015.

PARCE QUE :

- pour de nombreuses familles à travers le pays, dont des membres du SCFP, la question des services aux enfants est un problème urgent;
- le SCFP a besoin d'une orientation claire pour mettre de l'avant une position de principe qui exigera du fédéral qu'il finance et soutienne le développement d'un réseau de garderies publiques dans toutes les provinces et tous les territoires du pays;
- l'adoption d'une position de principe nationale sur les services aux enfants dirigera les prochaines actions du SCFP dans ce domaine.

NÉGOCIATION COLLECTIVE

Résolution N°. 35

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- S'opposer à toute attaque contre la négociation collective libre et l'arbitrage juste et indépendant des différends;
- Soutenir la mobilisation de l'effectif nécessaire à la défense de l'accès à un mécanisme d'arbitrage indépendant.

PARCE QUE :

- les travailleurs de la santé n'ont pas le droit de grève; on leur a retiré ce droit et on l'a remplacé par un mécanisme d'arbitrage indépendant;
- les décisions d'arbitrage en santé ont donné des résultats légèrement moins généreux que les conventions collectives négociées librement dans les secteurs public et privé;
- les municipalités et les hôpitaux mènent un lobbying agressif afin de faire pencher le mécanisme d'arbitrage au profit de l'employeur;
- les partis politiques ont annoncé qu'ils comptaient présenter des projets de loi pour réformer l'arbitrage des différends;
- dans certaines régions du pays, les travailleurs de la santé ont monté une vigoureuse contre-attaque faisant appel au lobbying des politiciens, à une manifestation provinciale, à de la publicité, etc.

Résolution N°. 38

LE SCFP NATIONAL doit transmettre, à tous les paliers de gouvernement, un message fort et musclé afin de s'opposer à toute négociation avec concession et de défendre notre droit à la négociation collective libre.

PARCE QUE :

- l'Orientation stratégique 2011-2013 adoptée au Congrès national de 2011 mentionne spécifiquement la défense de notre droit à la négociation collective libre, un droit durement gagné :
« Il est critique d'élaborer des stratégies et des plans de négociation suffisamment forts pour résister à l'inévitable assaut contre les syndicats et les services publics et protéger les droits fondamentaux de nos membres. La pierre angulaire de cette lutte doit être l'efficacité des éléments de base et de la représentation de nos membres à la table des négociations »;
- depuis notre Congrès national d'octobre 2011, les membres du SCFP ont dû faire face à des attaques législatives contre leur droit à la négociation collective, ainsi qu'à diverses formes d'austérité et de restrictions, dans presque tous les secteurs du SCFP, comme en font foi les derniers budgets fédéral et provinciaux;
- ces réalités, conjuguées à une économie léthargique, se combinent pour exercer une importante pression à la baisse sur les salaires, les avantages sociaux et les régimes de retraite des travailleurs. Bref, dans ce climat d'austérité, les demandes de concessions augmentent;
- tous les membres du SCFP et, encore plus important, tous les employeurs SCFP doivent savoir que le syndicat résistera à toute tentative d'arracher des concessions à ses membres.

COMMUNIQUER AVEC LES MEMBRES DU SCFP

Résolution N°. 45

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Élaborer une politique pour offrir à ses membres des cours sur l'équité, fondée sur le principe que les cours du SCFP s'adressant à un groupe réclamant l'équité (comme les cours sur la Fierté gaie, la lutte contre le racisme, la sensibilisation aux Autochtones ou aux droits des handicapés) seront animés conjointement, autant que possible, avec un membre du SCFP appartenant à ce groupe.

PARCE QUE :

- les cours portant sur les enjeux susmentionnés nécessitent l'expertise d'un membre du SCFP qui sait ce que s'est d'appartenir à ce groupe;
- les membres du SCFP ayant du vécu au sein de ce groupe possèdent une vaste connaissance pratique, de l'empathie et une compréhension des besoins et défis spécifiques des membres de ce groupe;
- plusieurs animateurs du SCFP suivent déjà cette pratique, qui tient du gros bon sens;
- les membres du SCFP appartenant à un groupe réclamant l'équité sont sous-représentés dans le bassin d'animateurs de la plupart des régions;
- pour nos membres appartenant à un groupe réclamant l'équité, devenir animateur constitue une étape importante vers un éventuel militantisme syndical.

Résolution N°. 49

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Réévaluer la manière dont il éduque ses nouveaux membres, de concert avec le service du développement syndical, afin d'élaborer un atelier d'une demi-journée sur les syndicats : leur rôle, leur structure, une brève histoire du mouvement syndical (y compris du SCFP) et l'importance de la solidarité dans l'avancement des revendications syndicales;
- Accorder à ce point une priorité élevée à la table des négociations, partout au pays, pour remplacer les périodes minimales d'orientation actuellement incluses dans la plupart des conventions collectives par une journée complète d'orientation syndicale.

PARCE QUE :

- plusieurs nouveaux membres ont droit uniquement à une courte période pour survoler la convention collective et les règlements de leur section locale, sans qu'on leur explique qui nous sommes comme syndicat et l'importance de s'impliquer;
- nos nouveaux membres seraient mieux servis par une journée complète d'orientation syndicale qui se composerait d'une demi-journée éducative et d'une prise de connaissance des documents de la section locale;
- en négociant ces séances dans la convention collective, cette formation deviendrait obligatoire pour tous les employés, comparativement à une formation supplémentaire optionnelle disponible plus tard, par le biais des ateliers du SCFP;
- en fait, en donnant une formation sur notre mouvement syndical aux nouveaux membres dès qu'ils passent la porte, on pourrait mousser leur intérêt, dès le premier jour, et éventuellement les motiver à suivre les formations optionnelles offertes dans les ateliers syndicaux;
- il est urgent de trouver des manières d'intéresser plus de membres à s'impliquer aux échelons provincial et national.

Résolution N°. 57

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Demander à son service du développement syndical de créer une série de cours en santé-sécurité similaire à la série de cours pour les délégués syndicaux.

PARCE QUE :

- la série de cours pour les délégués syndicaux s'est avérée excellente;
- la formation en santé-sécurité est d'une importance fondamentale à l'amélioration du sort et des conditions de travail des membres du SCFP.

COMITÉS NATIONAUX ET GROUPES DE TRAVAIL DU SCFP

Résolution N°. 68

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Mettre sur pied un groupe de travail qui examinera les procédures de résolution des litiges entre membres du SCFP;
2. Ce groupe de travail examinera d'autres modèles de résolution des litiges et présentera ses recommandations au prochain congrès national du SCFP, en spécifiant, entre autres, les ressources syndicales et les modifications aux Statuts qu'appellent ces recommandations.

PARCE QUE :

- les conflits entre membres semblent prendre de l'ampleur;
- les Statuts du SCFP prévoient un seul mécanisme de résolution des litiges, le procès, qui s'avère limité dans le cas de conflits entre membres;
- le SCFP a besoin de meilleurs mécanismes et de meilleures ressources pour faire face à ce problème.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Résolution N°. 106 (COUVRE LA RÉOLUTION 107)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il crée un programme de repas dans toutes les écoles du pays;
- Demander l'aide du congrès du travail du Canada et de ses affiliés pour soutenir ce lobbying.

PARCE QUE :

- les enfants forment le plus important groupe de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté;
- la pauvreté et la faim chez les enfants connaissent une croissance exponentielle depuis vingt ans;
- l'obésité chez les enfants, une conséquence d'une mauvaise alimentation, a entraîné une hausse des cas de diabète de maladies connexes;
- le Canada est l'un des seuls pays au monde à ne pas avoir un programme alimentaire s'adressant aux enfants.

ASSURANCE-EMPLOI

Résolution N°. 109 (COUVRE LES RÉOLUTIONS 108 ET 111)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Poursuivre la lutte contre les changements apportés au programme d'assurance-emploi du Canada qui réduisent les prestations et ont des effets négatifs pour les travailleurs;
2. Aider les divisions provinciales et de services à s'opposer au gouvernement conservateur qui veut démanteler l'actuel système d'assurance-emploi;
3. Continuer de faire pression sur tous les ordres de gouvernement, y compris les municipalités, les conseils scolaires et d'autres, pour qu'ils convainquent le gouvernement Harper de renoncer aux changements apportés à l'assurance-emploi en matière d'accessibilité, de réduction des prestations et de modification du processus d'appel;
4. Offrir aux sections locales et aux militants les outils nécessaires pour exprimer leur opposition aux changements prévus à l'assurance-emploi par le gouvernement Harper, qu'il s'agisse de fiches d'information, d'exemples de lettres aux députés ou d'argumentaires;
5. Continuer à recueillir les témoignages des travailleurs touchés par ces changements à l'assurance-emploi et fournir des documents de recherche et d'analyse sur les effets des changements;
6. Poursuivre le travail amorcé avec le Congrès du travail du Canada, d'autres affiliés et nos partenaires de coalitions communautaires pour apporter des changements progressistes à l'assurance-emploi de façon à soutenir les chômeurs canadiens.

PARCE QUE :

- Les Canadiens n'ont confié aucun mandat au gouvernement Harper pour qu'il apporte des changements à l'assurance-emploi qui auront des effets négatifs, maintenant ou plus tard;
- Les changements apportés à l'assurance-emploi par le gouvernement Harper pénaliseront les travailleurs saisonniers en limitant encore plus l'accès à l'AE et en réduisant les prestations;
- Avec ces changements, les demandeurs à qui on aura refusé des prestations auront encore plus de difficulté à en appeler de la décision et à recevoir rapidement une réponse à leur appel;
- Les changements toucheront jusqu'à 50 000 membres du SCFP qui occupent un emploi saisonnier dans les conseils scolaires, les municipalités et les universités;
- Les coûts de l'aide sociale pour les provinces et les municipalités augmenteront car elles devront soutenir les Canadiens sans emploi menacés par la pauvreté parce que Stephen Harper leur aura transféré les coûts en restreignant l'accès aux prestations d'assurance-emploi;
- L'assurance-emploi est une assurance pour les chômeurs canadiens, payée par les travailleurs et par les employeurs.

ENVIRONNEMENT

Résolution N°. 127

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Collaborer avec nos alliés des groupes syndicaux, écologistes, autochtones et autres groupes de justice sociale afin de continuer d'être un chef de file dans la défense de l'environnement.

PARCE QUE :

- le gouvernement fédéral de Stephen Harper a démis ou bâillonné les scientifiques et les agences sur lesquelles nous nous *fondions* en matière de pratiques exemplaires et de vérité dans les dossiers environnementaux;
- le SCFP est l'une des plus grosses organisations en mesure de sensibiliser la population à l'ordre du jour anti-environnementaliste de Harper et de la mobiliser à s'y opposer;
- les changements climatiques affectent tous les milieux de travail du SCFP et nos collectivités.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Résolution N°. 144

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Passer en revue les dernières données sur la perturbation du rythme circadien;

Mener une campagne nationale de sensibilisation sur le lien entre le travail par quarts et le cancer du sein;

Identifier les pratiques exemplaires permettant d'atténuer les risques et les revendications contractuelles qui réduisent le risque et indemniser les travailleurs de quart.

PARCE QUE :

- les travailleurs de la santé font du travail par quarts; or, des études ont identifié des liens évidents entre le travail par quarts et le cancer du sein, en raison de la perturbation du rythme circadien.

Résolution N°. 151

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Élaborer une stratégie de santé mentale afin de mettre en œuvre les stratégies prônées par la Commission de la santé mentale du Canada, la norme de la CSA pour la santé psychologique et la sécurité en milieu de travail (CAN CSA - A1003-12/BNQ 9700-803/2012, Santé psychologique et sécurité en milieu de travail) et les travaux connexes réalisés à travers le Canada;
2. Préparer une trousse d'outils pour aider les militants à faire de la sensibilisation aux maladies mentales et éteindre les préjugés qui les entourent; identifier les problèmes en milieu de travail ayant des répercussions néfastes sur la santé psychologique et la sécurité au travail (ex. : charge de travail excessive); reconnaître les signes précurseurs de maladie mentale et promouvoir l'intervention précoce.

PARCE QUE :

- chaque année, entre 20 et 25 pour cent des travailleurs canadiens souffrent de problèmes de santé mentale;
- il est difficile d'accepter qu'on souffre d'une maladie mentale;
- les préjugés entourant la maladie mentale empêchent souvent les gens d'aller chercher l'aide dont ils ont besoin;
- il existe des preuves très solides qui démontrent que le fait d'investir dans des programmes de sensibilisation, de prévention et d'intervention précoce permet d'améliorer la santé mentale et de faire face à la maladie mentale;
- Une bonne santé mentale permet aux gens de composer avec le stress qui fait partie du quotidien de chacun.

Résolution N°. 153

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Promouvoir la connaissance des lois en matière de violence au travail, dans tous les secteurs et toutes les juridictions, dans les provinces respectives, et encourager le lobbying auprès des gouvernements pour resserrer ces lois;
2. Encourager toutes les divisions du SCFP à collaborer avec leurs membres pour contacter leurs élus des divers paliers de gouvernement et réclamer des répercussions plus graves pour les employeurs qui enfreignent les lois sur la « prévention de la violence »;
3. Encourager toutes les divisions du SCFP à promouvoir la connaissance du droit qu'ont tous les membres du SCFP de refuser de faire un travail dangereux en présence de violence au travail.

PARCE QUE :

- de nombreuses personnes *ressentent* les effets de la violence au travail : la victime, les familles concernées, les employés témoins d'actes violents, la personne accusée de violence et l'organisation;
- la violence et les actes violents au travail continuent de nourrir une atmosphère malsaine dans les milieux de travail;
- les provinces n'ont pas toutes une bonne réglementation en matière de violence au travail;
- trop d'employeurs se dérobent aux responsabilités que leur imposent les diverses lois sur la santé-sécurité au travail et les conséquences que subissent les employeurs dont les travailleurs se blessent sont trop petites.

SOINS DE SANTÉ

Résolution N°. 157 (COUVRE LES RÉOLUTIONS 155 ET 156)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Continuer à mettre sur pied une vaste campagne appuyant un rôle fort du fédéral dans la santé, ainsi qu'un nouvel Accord sur la santé qui prévoira :
 - un financement fédéral stable et suffisant avec une indexation d'au moins six pour cent;
 - l'application de la *Loi canadienne sur la santé* et l'intensification de la surveillance et de la production de rapports;
 - un régime national de soins continus qui couvrira les établissements de soins de longue durée, les soins à domicile et les soins communautaires;
 - une stratégie nationale de réduction des infections nosocomiales;
 - un régime national d'assurance-médicaments;
 - et l'expansion du réseau de centres de soins communautaires;
2. Dédier un budget à cette campagne populaire majeure en 2014-2015;
3. Sensibiliser les membres et la population à la protection, au renforcement et à la bonification de l'assurance-maladie;
4. Former et soutenir nos membres afin qu'ils puissent faire pression et mobiliser des appuis aux actions;
5. Travailler de concert avec nos alliés du mouvement ouvrier et des coalitions en santé.

PARCE QUE :

- l'Accord sur la santé expire en 2014;
- les compressions des Conservateurs de Harper au budget fédéral de la santé représentent une perte de 36 milliards de dollars sur dix ans;
- le gouvernement fédéral ferme les yeux sur les infractions à la *Loi canadienne sur la santé* et encourage la privatisation des soins;
- les Conservateurs fédéraux veulent se retirer complètement du financement et de la réglementation des soins de santé;
- l'assurance-maladie devrait couvrir les soins aux aînés, les médicaments et les soins primaires;
- le Canada est en deuxième place du classement des pays à revenu élevé pour ce qui est du taux d'infections nosocomiales et nous n'avons pas de stratégie nationale.

Résolution N°. 167 (COUVRE LA RÉOLUTION 168)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire la promotion des services hospitaliers publics et s'opposer à la fermeture de lits d'hôpitaux et de services dans toutes les collectivités;
2. Faire la promotion de l'augmentation des lits et des services hospitaliers, ainsi que de leur accessibilité;
3. Promouvoir les hôpitaux publics à titre de carrefour de soins communautaires, où on fournit une gamme de services allant des soins actifs aux soins continus complexes, à la réadaptation, aux consultations externes, aux chirurgies d'un jour et aux soins primaires.

PARCE QUE :

- on a fermé des dizaines de milliers de lits dans les hôpitaux, ainsi que plusieurs services hospitaliers; plusieurs autres sont en danger;
- ces fermetures ont ouvert la voie à la privatisation des services de santé et à un taux d'occupation des lits qui compte parmi les plus élevés chez les pays industrialisés;
- le taux d'occupation élevé et la surpopulation des hôpitaux sont reliés : [a] à la propagation d'infections nosocomiales et de supervirus; [b] à l'annulation de chirurgies; [c] au débordement des urgences et aux longs temps d'attente dans les urgences; [d] à l'incapacité des patients non hospitalisés d'avoir accès aux établissements de soins de longue durée; [e] à des délais de réponse prolongés aux appels du 911, parce que les ambulances doivent attendre de pouvoir décharger leurs patients dans des hôpitaux débordants;
- de plus, ces fermetures sont souvent conçues pour permettre le déplacement de tâches vers des entreprises privées non syndiquées offrant des salaires plus bas et à des organisations qui fournissent seulement quelques soins financés par l'État.

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Élaborer, mettre à jour, adapter et distribuer aux sections locales du matériel éducatif portant sur la prévention du VIH-sida, son dépistage, l'accès aux soins, le traitement et le soutien.

PARCE QUE :

- le VIH-sida est un enjeu du milieu de travail, un enjeu syndical et un enjeu de justice sociale;
- des dizaines de milliers de travailleurs canadiens, dont plusieurs sont membres du SCFP, vivent avec le VIH-sida;
- ces travailleurs perdent la santé, leur revenu, leurs droits et leur vie en raison du VIH-sida;
- la stigmatisation, la discrimination et la peur de perdre son emploi que vivent les travailleurs du SCFP affectés par le VIH-sida sont des obstacles au dépistage;
- on constate une hausse constante du nombre de nouvelles infections au VIH parmi les femmes canadiennes de TOUT âge, comparativement aux hommes, en raison de l'inégalité entre les sexes;
- la persistance des inégalités socioéconomiques et le manque d'information augmentent le risque de transmission du VIH;
- le SCFP, à titre de défenseur des droits des travailleurs, tient un rôle clé dans la réponse au VIH-sida dans le monde du travail et tout particulièrement en matière de sensibilisation de ses membres à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien;
- les éléments essentiels pour combattre la pandémie de VIH-sida exigent que notre syndicat adopte une approche beaucoup plus complète et pressante.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET JUSTICE MONDIALE

Résolution N°. 180

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Collaborer avec le CTC, les fédérations syndicales internationales (FSI) et les organisations de défense des droits des travailleurs à la mise en place d'un système solide et applicable de reconnaissance des droits du travail internationaux et de la santé et de la sécurité au travail;
- Exiger de notre gouvernement fédéral qu'il reconnaisse la nécessité de former des syndicats et qu'il insiste sur le fait que la reconnaissance et l'application des droits du travail et des conventions de l'OIT sont un préalable à la signature d'accords internationaux de commerce et d'investissements;
- Continuer de créer des partenariats de solidarité entre travailleurs à tous les niveaux du syndicat avec le mouvement syndical et les organisations de défense des droits des travailleurs dans les pays où sont situées des zones franches industrielles d'exportation et où les employeurs et les propriétaires exploitent les travailleurs en toute impunité;
- Réaffirmer notre engagement à informer et à mobiliser les membres du SCFP contre l'exploitation des grandes entreprises et en faveur de la justice dans le monde.

PARCE QUE :

- L'effondrement de l'édifice de la Rana Plaza au Bangladesh le 24 avril 2013, l'homicide industriel le plus mortel au monde, qui a causé 1 127 décès et blessé plus de 2 500 travailleurs, a montré au monde entier l'exploitation et la répression flagrantes des travailleurs par le capitalisme;
- Les entreprises multinationales, dont des sociétés canadiennes, profitent des faibles salaires, empêchent la syndicalisation et affaiblissent la réglementation en santé et sécurité au travail partout dans le monde ou n'en tiennent aucune compte;
- Le gouvernement canadien a un rôle à jouer dans la promotion des droits du travail dans les pays avec lesquels nous faisons du commerce et doit aussi demander des comptes aux sociétés canadiennes qui font des affaires à l'étranger;
- Le meilleur moyen d'assurer un système solide et applicable de droits du travail et de santé et de sécurité au travail est de permettre aux travailleurs de se syndiquer.

Résolution N°. 181

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Convoquer une réunion stratégique en 2014 pour étudier l'avenir du travail de solidarité internationale du SCFP. Cette réunion regrouperait les membres du Comité national pour la justice mondiale, des militants, des leaders, des membres du personnel et des alliés qui examineraient la vision et les objectifs du travail de solidarité internationale futur du SCFP et étudieraient des façons de stabiliser les ressources qui y sont consacrées.

PARCE QUE :

- Notre engagement à l'égard de la justice dans le monde doit être basé sur le principe de la solidarité et sur l'engagement à long terme;
- Le SCFP doit se doter d'une vision pour son travail de solidarité internationale afin que nos efforts soient ciblés et durables et que nous n'ayons pas à compter sur des activités de financement pour continuer;
- Les enjeux d'intérêt pour les travailleurs du secteur public d'autres pays sont les mêmes que ceux des travailleurs canadiens;
- Nous devons faire connaître notre point de vue dans les dossiers de solidarité internationale et défendre les droits fondamentaux avec nos consœurs et confrères d'autres pays si nous voulons lutter contre la mondialisation néolibérale;
- Une meilleure compréhension des liens entre le travail du SCFP au Canada et les conditions des travailleurs d'autres pays sous-tend notre stratégie de riposte ici au Canada;
- De plus en plus, l'appui au travail international du SCFP énerveille les membres au Canada.

ALPHABÉTISATION ET FORMATION

Résolution N°. 196

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Mettre en branle une campagne nationale forte et publique, afin de défendre le mode actuel de versement des fonds des Ententes relatives au marché du travail.

PARCE QUE :

- les Ententes relatives au marché du travail financent les activités d’alphabétisation et d’acquisition de compétences essentielles pour les travailleurs de première ligne;
- ce financement permet de soutenir de façon significative la formation en milieu de travail;
- il faut une campagne de sensibilisation nationale pour stopper les changements proposés aux Ententes relatives au marché du travail;
- le financement consacré par les Ententes relatives au marché du travail à l’alphabétisation des travailleurs de première ligne et à l’acquisition de compétences essentielles a permis de soutenir de façon significative la formation en milieu de travail;
- chaque province ou territoire a besoin d’argent pour financer l’acquisition de compétences essentielles et la formation dans le secteur public.

RETRAITES ET SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Résolution N°. 219 (COUVRE LES RÉOLUTIONS 214 ET 221)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire de la sensibilisation à la décision du gouvernement fédéral d'augmenter graduellement l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG) une priorité en matière de communications et de mobilisation, en vue de la prochaine élection fédérale;

Préparer des campagnes dans toutes les provinces pour sensibiliser les membres et les citoyens à l'importance de maintenir l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG à 65 ans, ainsi qu'aux stratégies pour faire pression sur les politiciens fédéraux dans ce dossier;

Faire pression sur tous les députés et partis politiques fédéraux afin de casser la décision d'augmenter l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG.

PARCE QUE :

- il était inutile d'augmenter l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG sur la base de la viabilité de ces programmes. Selon le directeur parlementaire du budget et plusieurs spécialistes des retraites, la SV et le SRG étaient parfaitement viables avant cette décision;
- la décision d'augmenter l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG créera des problèmes à tous les Canadiens. Ces prochaines années, les Canadiens recevront deux ans de moins de prestations de SV et de SRG que les générations précédentes. Pour le Canadien moyen, cela représente une perte de revenu à la retraite de plus de 12 000 \$;
- ce sont les aînés les plus pauvres qui seront le plus durement touchés. En ce moment, un aîné canadien sur trois a droit au SRG en raison de leur faible revenu. Le prestataire célibataire moyen du SRG verra ses revenus de retraite fondre en tout de 24 000 \$, si on combine la SV et le SRG. Le taux de pauvreté chez les 65-66 ans connaîtra une très forte augmentation;
- la question d'augmenter l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG risque d'être un enjeu important lors de la prochaine élection fédérale;
- le Nouveau Parti démocratique fédéral s'est engagé à annuler la décision prise par le gouvernement conservateur d'augmenter l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG; le mouvement ouvrier peut prendre la tête d'un autre dossier qui profite à tous les Canadiens.

ACTION POLITIQUE

Résolution N°. 229 (COUVRE LA RÉOLUTION 230)

LE SCFP NATIONAL doit concentrer ses efforts sur les points suivants :

- recueillir les données de contact de tous les membres, tout en respectant les lois provinciales sur la vie privée;
- rédiger des fiches d'information sur les soi-disant lois du droit au travail, le cas Lavigne et la formule Rand;
- élaborer un ensemble de messages-clés qu'utiliseront tous les dirigeants du SCFP dans les activités à venir, autant celles du SCFP que les autres;
- créer une carte d'engagement, avec mention du soutien à l'action politique, pour nos membres;
- travailler avec le personnel de toutes les régions pour élaborer des plans de syndicalisation des sections locales, afin d'entrer en relation avec chacun de nos membres, de converser avec eux et de les amener à se réengager comme membre du SCFP;
- collaborer avec le Congrès du travail du Canada (CTC) à une riposte pancanadienne aux attaques contre le mouvement syndical.

PARCE QUE :

- le gouvernement conservateur de Harper se prépare à attaquer le droit des syndicats au précompte obligatoire des cotisations, soit intégralement ou en vue de limiter notre action politique;
- le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario se prépare à mettre fin au précompte des cotisations en Ontario s'il est élu;
- le mouvement syndical doit se préparer à ces charges contre les fondements de notre mouvement;
- ces attaques visent à limiter notre force collective et notre voix politique;
- les travailleurs ont besoin d'un mouvement fort capable d'exercer toutes sortes d'actions politiques afin de représenter les intérêts des travailleurs canadiens;
- pour relever ce défi, le SCFP doit solidifier la fidélité et l'appui de sa base;
- priorité urgente la communication directe avec chacun des membres du SCFP.

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Résolution N°. 241

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Élaborer, approvisionner et mettre en œuvre une vaste campagne qui transforme en politique l'engagement du SCFP envers l'adoption d'une loi sur l'éducation postsecondaire, soit un réseau d'éducation postsecondaire accessible et financé par l'État, ainsi que l'élimination des frais de scolarité;
- Recourir aux réseaux sociaux, vidéos, publicités télévisées et imprimées, publications syndicales et médias locaux pour promouvoir la vision du SCFP et les avantages socioéconomiques qu'offrirait un réseau accessible et public d'éducation postsecondaire de grande qualité à travers le pays;
- Tenir une conférence nationale sur l'éducation postsecondaire en 2014 afin de lancer cette campagne.
- **PARCE QUE** le gouvernement fédéral devrait dédier des enveloppes budgétaires à l'éducation postsecondaire dans chaque province. Les provinces et les établissements ne devraient pas avoir à se concurrencer pour obtenir du financement. La qualité et l'accessibilité ne devraient pas varier en fonction du lieu de résidence;
- **PARCE QUE** l'éducation postsecondaire publique constitue l'outil le plus important que nous puissions offrir aux générations futures;
- **PARCE QUE** les frais d'utilisation sont la pierre angulaire de la privatisation, et c'est ce que sont les frais de scolarité. Nous ne croyons pas en un petit peu de privatisation!

PRIVATISATION ET SOUS-TRAITANCE

Résolution N°. 248

LE SCFP NATIONAL doit faire pression sur le gouvernement fédéral pour :

1. éliminer l'exigence de recourir au PPP ou à d'autres formes de privatisation afin de se qualifier à la subvention d'infrastructures;
2. créer un fonds consacré à des projets d'infrastructures qui construiront et renouvelleront nos collectivités sans cette exigence;
3. sensibiliser nos membres et les organismes publics aux coûts supplémentaires qu'entraînent les PPP, ainsi qu'aux coûts en responsabilité et en transparence à tous les paliers de gouvernement.

PARCE QUE :

- le PPP est une forme coûteuse d'aide sociale aux entreprises qui mène à la corruption et à l'érosion des principes démocratiques et de la reddition de comptes dans notre société;
- les Conservateurs de Harper font une promotion agressive des PPP, qu'ils financent, au municipal, au provincial et au fédéral, ainsi que dans les communautés autochtones, même si on peut faire la preuve que ces projets coûteront plus chers, qu'ils seront moins transparents et qu'ils auront moins de comptes à rendre que la méthode traditionnelle de la conception-construction.

INDEMNITÉ DE GRÈVE

Résolution N°. 269

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Conformément à l'article 14.3 des statuts nationaux, le SCFP confiera au Conseil exécutif national le mandat de modifier l'article 7 des règlements de la Caisse de grève de manière à augmenter les indemnités de grève à 60 \$ par jour, à compter du 10^e jour civil de la grève, jusqu'à concurrence de 300 \$ par semaine.

PARCE QUE :

- La dernière augmentation des indemnités de grève remonte à 1997, ce qui constitue la période sans hausse la plus longue de l'histoire du SCFP;
- Le solde de la Caisse de grève, qui s'élève aujourd'hui à 62 millions de dollars, peut supporter cette augmentation si l'on se fie au niveau d'activité de grève récent;
- Le SCFP doit veiller à ce que ses membres en grève profitent d'un soutien financier adéquat aux piquets de grève et parce que le coût de la vie a considérablement augmenté depuis la dernière hausse, il y a 16 ans.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Résolution N°. 276

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Appuyer les démarches de la campagne J'aime Radio-Canada relativement au soutien du radiodiffuseur public.

PARCE QUE :

- la Société Radio-Canada couvre largement tous les enjeux sociaux, économiques et politiques y compris les enjeux syndicaux;
- la Société Radio-Canada dispose d'un des meilleurs codes de déontologie journalistique au pays ainsi que d'un ombudsman pour évaluer le bien-fondé d'une plainte d'un citoyen de façon impartiale et indépendante;
- le contexte économique et concurrentiel des médias d'information est en pleine mutation, et par le fait même, que les employés de la Société Radio-Canada subissent de plus en plus de pressions économiques et professionnelles;
- la Société Radio-Canada a subi des compressions importantes lors du dépôt du budget de 2012 qui auront des répercussions jusqu'en 2015;
- le gouvernement fédéral conservateur attaque l'indépendance du radiodiffuseur public ainsi que la libre négociation.
- la participation des syndicats affiliés aux actions de sensibilisation et de mobilisation de J'aime Radio-Canada est essentielle.

ENJEUX LIÉS AUX FEMMES

Résolution N°. 288

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Développer un module sur la violence envers les femmes pour les ateliers de santé-sécurité, de négociation et autres;
2. Négocier des articles de convention collective et des programmes qui luttent contre la violence familiale, y compris un programme d'intervenantes auprès des femmes inspiré du programme des TCA;
3. Appuyer le projet de recherche du CTC-Western University sur la violence familiale et le milieu de travail;
4. Participer aux actions entourant, cette année, le 25e anniversaire du 6 décembre;
5. Faire campagne pour une enquête fédérale sur les disparitions et les meurtres de femmes et de filles autochtones;
6. Faire pression sur le gouvernement canadien (a) pour qu'il réponde à l'appel des Nations unies à un plan d'action national contre la violence envers les femmes d'ici 2015; et (b) pour qu'il combatte la violence envers les femmes à l'ONU et dans les autres forums internationaux;
7. Relier la violence envers les femmes à « l'austérité » néolibérale, les campagnes antisyndicales et la marginalisation sociale, économique et politique des femmes.

PARCE QUE :

- la moitié des Canadiennes ont vécu au moins un incident de violence physique ou sexuelle;
- en moyenne, tous les six jours, une Canadienne est tuée par son partenaire;
- plus de 600 femmes autochtones sont disparues ou ont été tuées au Canada;
- les bons emplois et les services publics sont importants pour décider une femme à sortir d'une relation violente;
- les agresseurs poussent souvent la violence jusque dans le milieu de travail, où elle empire.

RECONNAISSANCE ET COMMÉMORATION DES TRAVAILLEURS

Résolution N°. 293 (COUVRE LA RÉOLUTION 294)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Créer le Prix du travailleur de couleur Ed-Blackman pour reconnaître les réalisations et le militantisme visant à mettre fin au racisme, à promouvoir la diversité et à faire progresser l'équité et la justice sociale pour toutes les minorités raciales;
2. Remettre ce prix à un membre du SCFP appartenant à une minorité raciale, à chaque congrès national, à compter de 2015;
3. Fixer les critères et le processus de sélection du récipiendaire de ce prix par le biais du bureau du président national, en consultation avec le Comité national arc-en-ciel.

PARCE QUE :

- le SCFP a fait figure de chef de file dans la poursuite de la justice sociale et de l'équité raciale avec la création, en 1988, de son Comité national arc-en-ciel;
- notre défunt confrère Ed Blackman était un syndicaliste fortement engagé sur la scène locale et nationale. Il a été membre fondateur du Comité national arc-en-ciel du SCFP. Il a aussi été un important dirigeant local et national de notre syndicat : il a longtemps présidé la section locale 500 et il a été vice-président général du Conseil exécutif national du SCFP;
- il a aussi milité dans le milieu communautaire et fait preuve d'un solide engagement envers le syndicalisme social;
- la contribution de notre confrère Ed Blackman à l'essor d'un mouvement syndical fort et d'une société plus juste en fait le syndicaliste idéal pour donner son nom à ce prix.

Résolution d'urgence N°. 801

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Demander à tous les ordres de gouvernement d'imposer un moratoire immédiat sur le fractionnement effectué pour trouver du gaz de schiste, ainsi que sur l'exploration destinée à faire du fractionnement hydraulique.
2. Offrir soutien et solidarité au peuple de la Première Nation Elsipogtog, au chef Arren Sock et au conseil de bande, aux groupes communautaires et aux communautés des Premières Nations qui protègent la Terre Mère pour le bien de tous les Canadiens.

PARCE QUE :

- Parce que le médecin hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick s'est prononcé contre la poursuite de l'exploitation des gaz de schiste tant que des études plus approfondies n'auront pas été menées pour assurer la protection de la santé publique.
- Parce que les faits démontrant un risque pour la santé publique sont trop importants pour ne pas en tenir compte.

Résolution d'urgence N°. 802

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. S'opposer à la ratification et à la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.
2. Collaborer avec ses partenaires de coalition du Canada et de l'Union européenne à la lutte contre l'AECG grâce à l'information publique, à l'organisation de campagnes et au lobbying.
3. Collaborer avec ses partenaires de coalition afin d'exiger du gouvernement conservateur de Stephen Harper qu'il divulgue le texte complet de l'AECG et tienne un débat démocratique sur l'ensemble du document.
4. Collaborer avec ses partenaires de coalition à l'intensification de la pression publique visant à convaincre les gouvernements provinciaux et municipaux d'exiger une disposition de retrait si le gouvernement Harper ratifie quand même l'Accord.

PARCE QUE :

- Le premier ministre Harper a signé l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne la semaine dernière;
- Ni la population, ni les gouvernements provinciaux ne savent ce que contient l'AECG puisque l'Accord a été négocié en secret;
- Le public doit avoir le droit de débattre de tous les aspects des accords de commerce avant leur signature, d'autant plus que l'AECG aura des effets considérables sur l'économie canadienne;
- L'AECG prévoit un système de règlement des différends investisseurs-États qui accorde aux entreprises le droit de contester des lois et des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux adoptés démocratiquement;
- L'AECG fera grimper les coûts de notre système de santé en prolongeant de deux ans la durée des brevets des médicaments de marque, ce qui réduit l'accès aux médicaments génériques moins chers et qui nous coûtera des milliards de dollars;
- L'AECG imposera des limites au recours à l'approvisionnement local par les gouvernements municipaux et provinciaux;
- L'AECG affaiblira la prestation, les investissements et la propriété publics des services et des sociétés d'État en favorisant la déréglementation et la privatisation.

Résolution substitut N°. 903
(COUVRE LES RÉOLUTIONS 133, 134, 135 ET 136)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Préparer de solides modèles de négociation pour empêcher l'intimidation et le harcèlement dans les milieux de travail du SCFP;
2. Rédiger des clauses visant à inclure dans l'Énoncé sur l'égalité une disposition relative à ces dangers dans tous les milieux de travail, y compris nos sections locales.

Résolution substitut N°. 904 (telle qu'amendée)
(COUVRE LA RÉSOLUTION 74)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Créer un Conseil national des secteurs afin d'assurer un meilleur partage de l'information et une meilleure communication dans les grands secteurs du SCFP au niveau national;
2. Convoquer une Conférence biennale du Conseil national des secteurs les années où il n'y a pas de congrès national;
3. Nommer des coprésidents avec un mandat de deux ans, par l'entremise du Conseil exécutif national, pour chacun des grands secteurs suivants :
 - Soins de courte durée;
 - Soins continus de longue durée;
 - **Santé;**
 - Éducation;
 - Municipalités;
 - Services sociaux;
 - Éducation postsecondaire;
 - Bibliothèques;
 - Services d'urgence;
 - Énergie;
 - Transport aérien;
 - Garde à l'enfance;
 - **Gouvernements provinciaux et sociétés d'État.**
4. Affecter des membres du personnel à chaque groupe sectoriel pour aider les coprésidents nommés à coordonner le partage d'information et les communications avec les sections locales de chaque secteur;
5. Créer un comité d'orientation pour chaque secteur, avec représentation des comités sectoriels provinciaux ou d'un représentant régional là où il n'existe pas de comité;
6. Veiller à ce que les membres des comités d'orientation soient nommés en consultation avec les divisions provinciales, en tenant compte de la diversité de notre effectif;
7. Veiller à ce que les coprésidents, de concert avec le comité d'orientation, élaborent un plan de travail et de communications et rendent compte régulièrement au Conseil exécutif national;
8. Veiller à ce que les coprésidents des secteurs disposent des ressources voulues pour tenir des réunions virtuelles et des conférences téléphoniques avec leur comité d'orientation;

9. Définir le mandat du conseil de secteur en collaboration avec chaque comité d'orientation afin de planifier le partage d'information et la communication avec toutes les sections locales du secteur et les organismes provinciaux grâce à différentes technologies comme les webinaires, les réunions virtuelles, les pages Facebook fermées et les assemblées publiques téléphoniques;
10. Demander à chaque section locale de nommer un membre de l'exécutif qui participera au travail effectué dans son secteur et en rendra compte à sa section locale;
11. Planifier, avec les coprésidents et en consultation avec les comités d'orientation, la conférence sectorielle biennale et les réunions sectorielles au congrès national.
12. Faciliter l'accès à l'information et aux discussions sur les négociations pour les membres de la base grâce au nouveau Conseil des secteurs;
13. Préparer un rapport sur le Conseil des secteurs au congrès de 2015 pour déterminer si cette nouvelle structure répond à la nécessité de rencontres plus régulières visant à tenir des discussions par secteur et à renforcer notre pouvoir de négociation.